



# Journal La Marée

21 décembre 2020

## ÉDITION SPÉCIALE - BUDGET 2021

Vous trouverez dans cette **Édition spéciale du journal La Marée**, un sommaire du **budget 2021** de la Municipalité de Sainte-Flavie, tel qu'adopté par votre conseil municipal le lundi 21 décembre 2020.

Chers citoyens et citoyennes,



Voici le moment de l'année venu de vous annoncer les choix budgétaires de votre conseil municipal.

À titre de gouvernement de proximité, votre municipalité subie, elle aussi, les contrecoups de la pandémie. Toute crise, d'une telle ampleur, force nécessairement les organisations à se réinventer. L'année 2020 aura indéniablement été vécue sous le signe de l'adaptation pour chacun de vous, votre municipalité n'y aura pas échappée elle aussi.

Sainte-Flavie a fait preuve de **résilience**, de **bonne gouvernance** et de **proactivité** pour le maintien des services essentiels et pour la mise en place de mesures d'adaptation permettant le maintien (avec ajustements) des activités communautaires, culturelles et sportives en tout respect des consignes provenant de la santé publique. Nous avons eu - pour se faire - **une excellente collaboration de nos employés**, nous les remercions grandement. Chacun y a mis du sien et a travaillé avec rigueur pour que notre municipalité puisse - encore une fois – démontrer qu'elle s'adapte bien en période de crise.

Le plan de contingence mis de l'avant à Sainte-Flavie dès le début de la pandémie propose tout un ensemble de procédures alternatives au fonctionnement normal de notre organisation et vous assure de recevoir le meilleur service auquel vous avez droit dans les circonstances. Malgré les coûts additionnels qu'impose la gestion d'une municipalité en période de pandémie, **votre conseil comprend que vous avez, vous aussi, des contraintes financières additionnelles en cette période de crise.**

Nous sommes conscients que les effets de cette pandémie se feront sentir encore en 2021 même si l'arrivée d'un vaccin nous permet de croire que la situation devrait s'améliorer. Voilà pourquoi le conseil a été respectueux de la capacité à payer de ces citoyens et a contenu les dépenses municipales de la prochaine année - sans toucher aux surplus accumulés - pour équilibrer sa gestion administrative.

Votre conseil municipal annonce ainsi **un gel de la taxe foncière générale et une équilibrage des taxes de services** pour maintenir le niveau de taxation moyen équivalent à celui de l'an dernier.

À l'aide de ce document d'analyse préparé à votre attention, vous pourrez prendre connaissance des **principales orientations budgétaires** prises par vos élus pour 2021 en ce qui concerne la gestion des finances municipales, la priorisation des projets stratégiques et la planification des investissements en infrastructures.

Bien que la municipalité de Sainte-Flavie a eu à subir des augmentations importantes de plusieurs postes budgétaires provenant de paramètres extérieurs, tels les coûts de traitement de matières résiduelles et les frais associés à la gestion de la COVID, les dépenses qui relèvent de l'emprise municipale ont été contenues et même réduites (à l'aide de subventions obtenues), malgré la multitude de projets mis de l'avant.

Ce budget – tout comme celui des trois dernières années – est ainsi rédigé sous le signe **du développement et de la croissance des services aux citoyens**. Plusieurs projets prendront place dans la prochaine année et vos élus rivalisent avec audace et efficacité pour **faire croître Sainte-Flavie tout en respectant la capacité à payer de ses citoyens**.

**Les objectifs de l'année 2021** se résument ainsi :

1. **Un développement intelligent et proactif** : Une municipalité dans l'action plutôt qu'en réaction – mise de l'avant de plusieurs projets structurants pour la communauté et renouvellement de la planification stratégique municipale 2021-2025;
2. **Des infrastructures adaptées et accessibles** : Modernisation des installations sportives et communautaires pour répondre aux besoins citoyens et la construction au printemps d'un nouveau garage municipal pour une meilleure efficacité des travaux publics ;
3. **La sécurité au centre de nos préoccupations** : Mise en place de mesures concrètes permettant d'améliorer la sécurité des résidents sur le territoire (nouveau trottoirs, sentiers, passage piétonnier sécuritaire et radar pédagogique ;
4. **Habiter de manière responsable notre territoire** : Mise à jour et modernisation de la réglementation d'urbanisme en vue de l'adoption du nouveau schéma d'aménagement ;
5. **Vivre et investir à Sainte-Flavie** : Nouvelles stratégie de développement résidentiel, commercial et industriel de la municipalité et création d'un programme d'accès à la propriété et mise en place de mesures incitatives au développement ;
6. **Soutenir, accompagner et dynamiser** : Favoriser le dynamisme de notre communauté par l'appui et la mise en place de nouvelles initiatives culturelles, sportives et de loisirs.

Nous demeurons disponibles pour vous donner plus d'explications sur le budget, sur nos décisions et sur notre vision.

Veillez recevoir, chers Flaviens(nes), nos salutations sincères et meilleurs vœux de nouvelle année.



**Jean-François Fortin, Maire**

# LE BUDGET 2021

## – TAXE FONCIÈRE / TAXE GÉNÉRALE –

### GEL de la taxe foncière

→ **POUR L'ANNÉE 2021** : le taux de taxation sur la valeur foncière a été fixé à : **0,83 \$ le 100\$**

Nous avons donc **MAINTENU** le taux de taxation sur la valeur foncière sur les immeubles de notre territoire. Sainte-Flavie demeure - encore cette année - en tête des municipalités où la taxation foncière est la plus avantageuse dans l'Est-du-Québec.

**Information** : Chaque imposition d'une cent (le 100\$ d'évaluation) génère **9350 \$** - en taxes - foncières à la municipalité.

## TAXES DE SERVICES

	Services	2018	2019	2020	2021
<b>TARIFS 2020</b>	Matières résiduelles (1 unité)	146 \$	149 \$	191 \$	<b>228 \$ (+ 37 \$)</b>
	Aqueduc (1 unité)	241 \$	244 \$	250 \$	<b>230 \$ (- 20 \$)</b>
	Égout (1 unité)	267 \$	265 \$	262 \$	<b>245 \$ (- 17 \$)</b>
	Dette - Aqueduc et Égout	61 \$	64 \$	64 \$	<b>65 \$ (+ 1 \$)</b>
	Ramonage (cheminée)	40 \$	30 \$	30 \$	<b>30 \$ (+ 0 \$)</b>
	<b>Total</b>		<b>755 \$</b>	<b>752 \$</b>	<b>797 \$</b>

### Quelques précisions en ce qui concerne les mesures d'unités

- ❖ 1 résidence permanente équivaut à 1 unité (aqueduc, égouts et matières résiduelles) ;
- ❖ 1 chalet équivaut à 0,8 unité pour les matières résiduelles/déchets ;
- ❖ 1 chalet équivaut à 0,8 unité pour l'aqueduc et l'égout ;
- ❖ Pour les commerces, on calcule l'utilisation réelle et le type de commerce pour déterminer le nombre d'unités que celui-ci doit payer.

Les principes qui sont retenus pour le calcul de la taxation des services municipaux sont les suivants :

**Principe 1 – ÉQUILIBRE** Il doit y avoir un équilibre entre les revenus que génèrent une taxe de service et le coût annuel pour opérer le service. En somme, le coût total d'opération (d'un service) est payé par les utilisateurs du même service. Les travaux effectués - chaque année - pour l'entretien (préventif et correctif) de nos réseaux expliquent les variations de tarifs de taxation. **La municipalité ne fait aucun profit, ni de perte dans la gestion du service.**

**Principe 2 – ÉQUITÉ** L'équité entre **utilisateurs/payeurs** et entre le type de consommateurs (résidences et commerces). **Plus on utilise un service plus on paye.**

## EXEMPLE DE TAXATION – SCÉNARIO 2021

Voici un aperçu de ce qu'il en coûtera en 2021 avec un scénario d'une **propriété évaluée à 175 000 \$**.

Dans le scénario **2021**, les propriétaires d'une résidence évaluée à **175 000 \$**, qui bénéficie de tous les services municipaux, verront légèrement que celui de l'an dernier.

### Résidence évaluée à 175 000 \$

Scénario des coûts pour une propriété évaluée à 150 000 \$	2020	2021	2020/2021
	Avec services	Avec services	Variation +/-
<b>→ Taux de taxation le 100 \$ d'évaluation</b>	0.83 / 100 \$	<b>0.83 / 100 \$</b>	+ 0%
Taxe foncière générale	1452,50	1452,50	+ 0,00 \$
Taxes spéciales (toutes)*voir bas de page	<b>38,57</b>	<b>43,47</b>	<b>+ 4,90 \$</b>
<b>→ Taxes de services – Municipalité</b>			
<b>*Sous contrôle municipal</b>			
Aqueduc (1 unité)	250,00	<b>230,00</b>	<b>- 20,00 \$</b>
Égout (1 unité)	262,00	<b>245,00</b>	<b>-17,00 \$</b>
Dettes aqueduc et égout	64,00	<b>65,00</b>	<b>+ 1,00 \$</b>
Taxe secteur lumière (.04 le 100\$)	60,00	<b>60,00</b>	<b>+ 0,00 \$</b>
Sous-total taxes services	<b>636,00</b>	<b>600,00</b>	<b>-36,00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>2127,07</b>	<b>2095,97</b>	<b>-31,10 \$ (-1,46%)</b>
<b>→ Contrats externes (appel d'offres + ententes)</b>			
Matières résiduelles (collecte et prélèvement)	191,00	<b>228,00</b>	<b>+ 37,00 \$</b>
Ramonage (cheminée)	30,00	<b>30,00</b>	<b>+ 0,00 \$</b>
<b>Grand TOTAL :</b>	<b>2348,07 \$</b>	<b>2353,97 \$</b>	<b>+ 5,90 \$ (+0,25%)</b>

*Taxes spéciales (toutes)	2019 100\$ d'évaluation	2020 100\$ d'évaluation	2021 100\$ d'évaluation
Taxe spéciale 2009-08 Programme TECQ1-Infrastructures	0,00486 \$	0,00477 \$	<b>0,00500 \$</b>
Taxe spéciale 2010-10 PRQ – Résidence Vents et Marées	0,01438 \$	0,01159 \$	<b>0,01410 \$</b>
Taxe spéciale 2011-02 Programme TECQ2-Infrastructures	0,00570 \$	0,00568 \$	<b>0,000574 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0.02494 \$</b>	<b>0.02204 \$</b>	<b>0.02484 \$</b>

**REVENUS MUNICIPAUX**

**2021**

**Taxes**

Taxe générale / (valeur foncière)	782 045,00
Taxe / Aqueduc (service d'eau potable)	102 120,00
Taxe / Égout et traitement des eaux usées	104 565,00
Taxe / Matière résiduelle (déchets)	156 955,00
Taxe / Secteur (éclairage municipal)	26 055,00
Taxes spéciales / secteurs (dettes)	62 440,00
Ajustements divers	4 345,00
	<b>1 238 525,00 \$</b>

**Sources locales**

Cession de terrains et équipements	60 715,00
Autres revenus (placement, mutations, permis, etc.)	45 560,00
Services rendus (divers payables à l'utilisation)	67 970,00
Affectations et réserves	164 765,00
Intérêts	13 540,00
	<b>352 550,00 \$</b>

**Compensation / Ententes / Transfert**

Pointe-aux-Cenelles (IML)	206 300,00
Transferts conditionnels	115 795,00
Assainissement des eaux (gestion des étangs)	246 835,00
Gouvernement du Canada	78 235,00
Gouvernement du Québec	10 790,00
Autres	6 755,00
	<b>664 710,00 \$</b>

**GRAND TOTAL DES REVENUS** → **2 255 785,00 \$**

**DÉPENSES MUNICIPALES**

Administration générale	316 210,00
Sécurité publique	255 255,00
Transport	397 730,00
Hygiène du milieu	760 415,00
Santé et bien-être	3 000,00
Urbanisme et développement	159 485,00
Loisir et culture	166 705,00
Frais de financement	189 860,00
Immobilisations	7 125,00

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES** → **2 255 785,00 \$**

## VARIATION DES REVENUS ET DÉPENSES (2020-2021)

Pour 2021, les revenus et les dépenses municipales (de différentes sources) sont de **2 255 785,00 \$**. On constate donc une augmentation qui représente **5 515,00 \$** comparativement au budget adopté en 2020.

Budget 2020	<b>2 250 270,00</b>
<b>Budget 2021</b>	2 255 785,00
Variation +	<b>0,25 %</b>

La variation budgétaire 2021 de **+ 000 000 \$** s'explique - entre autres - par l'obtention de subventions et d'affectation de sommes et de fonds réservés sur des projets - non récurrents - qui gonflent artificiellement les dépenses et les revenus pour la prochaine année. De plus, la municipalité de Sainte-Flavie a aussi eu à subir des augmentations importantes de plusieurs dépenses que nous devons assumer auprès de nos sous-traitants, partenaires et organismes mandataires.

Nos engagements contractuels – dépenses incompressibles - pour les matières résiduelles sont à la hausse. Le phénomène est global au Québec, les coûts explosent. Une stratégie de gestion régionale sera annoncée en 2021 pour contenir ces dépenses.

Dépenses incompressibles (contrats)	2019	2020	2021	Variation
<b>Collecte des bacs</b> (déchets, recyclage, compostage)	35 580 \$	48 765 \$	<b>50 950 \$</b>	<b>+ 2 185 \$</b>
<b>Traitement des matières</b> (déchets, recyclage, compostage)	78 560 \$	94 875 \$	<b>116 335 \$</b>	<b>+ 21 460 \$</b>
	<b>114 140 \$</b>	<b>143 640 \$</b>	<b>167 285 \$</b>	<b>+ 23 645 \$</b>

### LES FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2020

- Un budget équilibré de **2 255 785 \$**. (+ 5 515 \$ vs 2020)
- GEL de la taxe foncière de base sur la valeur des propriétés à **0,83 le 100\$ d'évaluation** en 2021, elle demeure la plus basse dans tout l'Est-du-Québec.
- La taxation sur les dépenses - sous contrôle municipal - diminue de **-1,46 %** en 2021.
- Augmentation de **+37 \$** (de la taxe de service) pour le prélèvement, le transport et le traitement **des matières résiduelles** pour le renouvellement des ententes et contrats.